
Adresse des administrateurs du directoire du district de Mortagne (Orne) qui font part d'une proclamation faite pour soutenir et vivifier le zèle dans l'extraction et la préparation du salpêtre, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des administrateurs du directoire du district de Mortagne (Orne) qui font part d'une proclamation faite pour soutenir et vivifier le zèle dans l'extraction et la préparation du salpêtre, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 206-207;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23756_t1_0206_0000_13

Fichier pdf généré le 21/07/2021

surement à leur fin. Nous voulons des Sansculottes, des hommes qui aiment le peuple plus qu'ils ne s'aiment eux mêmes, des hommes capables de rendre les Décrets du 18 et 22 Floréal, en un mot des hommes tels que vous.

Nous vous invitons, Citoyens Représentans, à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Quiconque vous proposerait de le quitter avant cette époque, est un scélérat digne des derniers supplices. En attendant ne vous lassés pas de chercher l'aristocratie et de la poursuivre sans ménagement. L'ancien régime ne ménageoit pas la vertu, pourquoi ménageriez-vous le crime ? »

BLANCHAUD, BERNARD, BÉTOLAUD (*Présid.*),
Brutus HEBRÉ, Marat DUMONT (*secret.*)

38

La société populaire de Pertuis, département de Vaucluse, annonce que 4 fabriques de salpêtre sont en activité; tous les métaux provenant des ci-devant églises parvenus à leur destination: elle ajoute qu'une souscription vient de produire 510 chemises; qu'un théâtre destiné à instruire les Républicains et à former d'eux un peuple de héros, vient d'être construit; et termine par inviter la Convention à continuer ses pénibles, mais glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Pertuis, 11 mess. II*] (2).

« Représentants du Peuple Français,

Admirer votre Energie, Seconder de tous nos Efforts les mesures que vous prenez pour Sauver la Patrie; voilà la Tâche que nous nous Sommes imposée.

Depuis le commencement de la guerre de la Liberté contre la Tyrannie, il sort de notre Commune des Essaims de Défenseurs qui vont aux frontières; le Tiers des citoyens en Etat de porter les armes combat pour la Patrie, et les 2/3 restant qui se sont déjà mesurés avec les rebelles marseillois, et Leur ont fait mordre la poussière dans l'affaire fameuse de Cadenet, ils ont pris l'Engagement de se lever et de marcher au premier signal qui Leur en sera donné par les représentants du Peuple auprès des armées, qui nous Connoissent, et sont assurés de nos dispositions. 4 fabriques de salpêtre sont en activité dans notre Commune; nos ouvriers travaillent aux armées, Enfin nous n'oublierons jamais que nous devons vaincre ou mourir. Toutes nos cloches sont converties en Canon, notre argenterie en monnoie; nous n'avons regretté dans tous nos dons que les fers qui nous Etoient nécessaires pour des instruments propres aux Laboureurs; ayant Sçu que nos pères les Soldats de La République manquoient de Chemises, nous avons ouvert une souscription qui en a produit dans cette petite commune 510 chemises que nous faisons passer au dépôt.

Persuadés que la frugalité est une vertu nécessaire aux peuples Libres nous l'avons mise à l'ordre du jour; la viande est réservée pour les défenseurs de La patrie et pour les malades. dans les auberges on ne donne que du Légume. hommes Eclaves! Tremblez devant un peuple à qui du pain et du fer suffisent.

Vous avez mis, Représentants, à L'ordre du jour, les mœurs et la vertu; ce sublime Décret est la Semence du vrai Republicanisme, aussi a-t-il augmenté le zèle que nous mettons à la construction d'un Theatre destiné à nous instruire et à former de nous un peuple de héros. que Le peuple françois Soit instruit et il surpassera bientôt les peuples Les plus ventés de L'antiquité.

Représentants vertueux, vous êtes et notre espoir et notre modèle, achevez L'ouvrage que vous avez si glorieusement Entrepris et notre reconnaissance, sera comme vos noms, Eternelle. »

MARTEAU aîné (*présid.*),
MOULOUFET, FABRE, GÉRARD
[et 2 signatures illisibles.]

39

Les administrateurs du directoire du district de Troyes, département de l'Aube, adressent à la Convention nationale l'état de l'or, argent et vermeil provenant des églises supprimées, et de la confiscation des biens des émigrés.

Les effets provenant des églises s'élèvent à 1 once 6 gros 30 grains en or, et 756 marcs 2 onces 1 gros en argent. Ceux des émigrés montent à 2 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

40

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne, département de l'Orne, adressent une proclamation qu'ils ont faite pour soutenir et vivifier le zèle de leurs concitoyens dans l'extraction et la préparation du salpêtre, et pour les inviter à fournir chacun deux livres de cendres de leurs foyers. Ils demandent qu'elle soit insérée au bulletin, si la Convention le juge utile (2).

[*Mortagne, 14 prair. II. Au présid. de la Conv.*] (3).

« Citoyen.

Pour soutenir et vivifier le zèle de nos Republicains dans l'extraction du sein de la terre du sel fulminant qui doit pulvériser tous les tyrans du globe habité: nous avons rendu une proclamation et

(1) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 2 therm. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1440.

(3) C 309, pl. 1201, p. 19. Imprimé chez Marre, à Mortagne.

(1) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1193, p. 19.

avons invité tous les citoyens de fournir 2 livres de cendres de leurs foyers à la salpêtrerie, en attendant qu'on puisse faire usage des cendres lessivées provenant de la combustion des herbes et arbustes inutilisées.

Si tu crois que notre proclamation mérite d'être propagée, nous te prions de la faire insérer au bulletin. Salut et amitié. »

DELESTANG, BOHYER (*agent nat.*)
[et 1 signature illisible].

Proclamation à tous les citoyens du district de Mortagne.

Du salpêtre, citoyens, du salpêtre ! Eh quoi ! Tandis que nos braves frères d'armes font mordre la poussière à nos sanguinaires tyrans, et qu'ils s'emparent de leurs villes, vous ne seconderiez pas leur valeur héroïque ? Vous ne contribuerez pas individuellement à la destruction des cruels satellites des barbares couronnés ? Vous n'arracheriez pas des entrailles de la terre, l'essence du foudre régicide que nos Républicains ne cessent de lancer contre les tigres qui ont osé souiller notre territoire, et ont voulu nous asservir et nous remettre sous un joug d'autant plus honteux que nous mêmes avons brisés nos fers, et que ce seroit nous qu'on forceroit à les reprendre. De par l'être Suprême ! il n'en sera pas ainsi. Les tyrans ne réduiront point les Français ; leurs hordes fanatico-royalisées ne tiendront point contre des Républicains. Déjà la terreur s'empare de leurs troupes ; une fuite précipitée devient leur unique ressource et leur anéantissement prochain expiera les mânes des patriotes injustement massacrés, et apaisera la vengeance que l'Eternel a déployé sur la tête de ces abominables cohortes. Du salpêtre, citoyens, du salpêtre ! A ce mot seul, le génie de la liberté se réveille dans des climats lointains, et les esclaves sont pulvérisés. Quoi ! Lorsque votre frère, votre parent, votre ami s'occupe à révolutionner la terre pour en tirer le sel destructeur de la superstition despotique, vous, d'un œil indifférent regarderiez ce travail sans en être ému, sans être excité du désir de contribuer à l'affermissement de la République ; de tels individus doivent être extirpés de la société, et livrés au bras vengeur de l'opinion publique ; le glaive de la loi doit les frapper. Encore un peu de tems, frères et amis, les trônes sont culbutés et les rois seront écrasés par la massue redoutable du peuple. Occupez-vous donc sans délai à remuer vos terres, sur-tout celles que la loi et l'instruction vous ont désignées ; ne fermez point vos paupières que vos bras n'aient livrés dans les magasins de la République une quantité déterminée de salpêtre.

Il ne suffit pas, citoyens, d'extraire du sein de la terre le sel tyrannicide, il lui faut une préparation avant d'en faire usage. Le salin et la potasse doivent seconder ses terribles effets ; toutes les herbes et tous les arbustes énoncés dans l'instruction à la suite du décret sur la fabrication du salin, inutilisés à vos besoins, sont à votre disposition pour être brûlés et leurs cendres lessivées ; et par qui, citoyens ? Et par vous mêmes ! Le procédé est très-simple : lisez, relisez l'instruction, et vous serez bientôt en état de fournir votre contingent civique. En attendant ce fruit de vos soins et de vos travaux momentanés, que chacun de vous prenne l'engagement so-

lemnel d'envoyer sur-le-champ à la Salpêtrerie 2 livres des cendres de vos foyers ; le salpêtre sera préparé, et soudain vous verrez les ennemis de la liberté française, mettre la paix en réquisition.

Qu'il vous sera doux alors de vous répéter les uns aux autres ces mots sortis de la bouche d'un de nos Législateurs ; « et moi aussi, j'ai contribué à sauver la Patrie ».

Vu la susdite proclamation présentée par un de ses membres, le Directoire du District de Mortagne arrête, ouï et ce requérant l'Agent National, qu'elle sera de suite livrée à l'impression, après avoir été consignée sur ses registres, qu'elle sera lue au peuple le plus prochain décadi de sa réception, publiée ès lieux accoutumés des Communes, et affichée partout où besoin sera.

A l'effet de quoi, un exemplaire sera adressé à toutes les municipalités, et à tous les Comités de Surveillance du ressort. Fait en Directoire, à Mortagne ce 9 Prairial II. »

BOURNEUF jeune (*vice-presid.*), DELESTANG, MERY,
P.c.c. BOURNEUF J^e, MANGUIN (*secrét.*)

41

La société populaire de Noireau (1), département du Calvados, fait part des fêtes célébrées dans cette commune en l'honneur des victoires remportées sur les tyrans coalisés ; et invite la Convention à continuer de tenir d'un bras nerveux les rênes du gouvernement.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Noireau, 20 mess. II] (3)

« Representans du peuple.

Quels objets sont plus dignes de remplir le cœur de l'homme, que les fêtes nationales dont vos décrets et les succès de nos armées qui en sont le résultat nous fournissent chaque jour le sujet ? Jamais les despotes n'offrirent de pareilles jouissances à leurs esclaves. La fête que nous avons consacrée à la victoire de Fleurus, a eu plusieurs autres victoires en même tems à célébrer. Notre reconnaissance est trop vive pour ne pas vous l'exprimer de nouveau. Continués, courageux représentans, de tenir d'un bras nerveux les rênes du gouvernement ; vous avez prouvé que la liberté n'était pas l'anarchie ; et par le vigoureux gouvernement que vous avez créé vous l'avez éloignée de cet écueil où la malveillance vouloit la faire échouer. Son domaine va s'agrandir chaque jour, la victoire plane constamment sur nos républicains et fait pâlir les rois coalisés sur leurs trônes chancelants. Le ciel se venge de l'empire qu'ils avoient osé usurper, et il protège évidemment les efforts d'un peuple digne de servir de modèle à tous les autres. Le temps est venu d'étendre sur tous les hommes la seule chaîne qu'ils doivent porter, celle de la fraternité. La guerre contre les français est un attentat contre le genre humain dont ils défendent les droits sacrés. Périront les vils esclaves

(1) Ci-dev^t Condé.

(2) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t).

(3) C 310, pl. 1211, p. 36.